



# La gouvernance

La gouvernance de la Communauté d'Agglomération est fondée sur la collégialité. Le fonctionnement de cette gouvernance partagée repose sur plusieurs instances : le Bureau communautaire, le Conseil communautaire et les Commissions.



## La conférence des maires

La Conférence des maires est une toute nouvelle instance de la gouvernance de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Comme son nom...



## Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire de Melun Val de Seine est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 15 membres délégués, soit 31 élus.



## Le Conseil communautaire

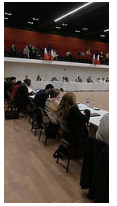
Le Conseil communautaire se tient à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à 18h. Les séances sont publiques et ouvertes à tous. Il se...

- > Délibérations
- > Ordres du jour et comptes rendus



## Les Commissions

Dans le cadre de la préparation des réunions communautaires, les élus travaillent en commissions spécialisées.



## Les Élus

Les conseillers de votre commune d'Agglomération

- > Les élus
- > Les élus



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL  
DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS  
30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30